



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 40

Fourniture et livraison de produits et petits matériels d'entretien. Lot 1 : Produits pour blanchisserie. Autorisation de signer et d'exécuter le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet l'acquisition de fourniture et la livraison de produits et petits matériels d'entretien. Le marché est décomposé en 7 lots.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^oal, et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est passé à bons de commande avec mini et sans maxi (article 77 du CMP).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE le 14 août 2013. La date de remise des offres a été fixée au 25 septembre 2013 à 11h00.

Un avis rectificatif a été envoyé au BOAMP/JOUE le 23 septembre 2013 et la date limite de remise des offres a été fixée au 07 novembre 2013 à 11h00.

La durée du marché est d'un an reconductible 2 fois.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

. . Pour le lot n°1 - Produits pour blanchisserie :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualité des produits (30%), valorisation par rapport au nombre de produits présentant des qualités environnementales (10%)	40%
2-Qualité de service (logistique 10%) et moyens humains dédiés (10%)	20%
3-Prix des prestations	40%

. Pour le lot n°4 - matériels jetables destinés à l'entretien des locaux :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualités des produits (30%), valorisation par rapport au nombre de produits présentant des qualités environnementales (10%)	40%
2-Qualité de service (logistique 10%) et moyens humains dédiés	20%
3-Prix	40%

. Pour le lot n°6 - Matériel jetable à usage alimentaire:

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualité des produits (30%), valorisation par rapport au nombre de produits présentant des qualités environnementales (10%)	40%
2-Qualité de service (logistique 10%) et moyens humains dédiés (10%)	20%
3-Prix	40%

. Pour le lot n°7 - Produits d'entretien spécifiques en contact avec les denrées alimentaires :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Qualité des produits (30%), valorisation par rapport au nombre de produits présentant des qualités environnementales (10%)	40%
2-Qualité de service (logistique et formation 10%) et moyens humains dédiés (10%)	20%
3-Prix	40%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 18/02/2014 a décidé d'attribuer le lot 1 à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Lot 1 : SARL LUCIANI DISTRIBUTION pour un montant mini de 500€ HT/ an sans montant maximum

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter le marché concernant la fourniture et la livraison de produits et petits matériels d'entretien, lot 1 : produits pour blanchisserie avec l'entreprise suivante :

Lot 1 : SARL LUCIANI DISTRIBUTION pour un montant mini de 500€ HT/ an sans montant maximum.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Mme Nathalie RISTERUCCI, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.},

35-I.1 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 18 février 2014 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT M. LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et exécuter le marché concernant la fourniture et la livraison de produits et petits matériels d'entretien lot 1 : produits pour blanchisserie avec l'entreprise suivante :

**Lot 1 : SARL LUCIANI DISTRIBUTION pour un montant mini de 500€ HT/ an sans
montant maximum**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014